



Droit d'alerte SME /SAFRAN

Tout se joue maintenant !

Deux représentants du groupe SAFRAN étaient présents au CCE SME du 23 novembre pour répondre aux élus sur le projet de cession. Ils souhaitent passer très vite à la phase 2 du projet, c'est-à-dire la fusion.

Les élus du CCE leur ont transmis par avance un grand nombre de questions ainsi qu'une demande de documents.

Au CCE du 23 novembre, nous n'avons obtenu que des réponses très générales et la promesse d'un document qui devrait être communiqué aux élus d'ici le 30 novembre.

Le calendrier souhaité par la direction annonce une réunion d'information le 07 décembre au sujet du dit document et une réunion de consultation sur la cession le 16 décembre.

Nous n'avons donc, à ce jour, presque aucuns éléments sur les points les plus importants du droit d'alerte.

Les informations du CCE

C'était Mr Schleicher et Mr Engerand qui « répondaient » à nos

questions, respectivement responsable de la mise en place du projet et PDG de SPS.

☞ Le projet contient un passage à la convention métallurgie pour nous.

☞ MBDA et SAFRAN seraient en pour parler sur le rachat des 50 % MBDA de ROXEL ou un échange contre une part de la nouvelle entité.

Selon eux, l'aboutissement de l'intégration de ROXEL dans le projet n'est pas bloquant pour la phase 2.

Nous comprenons qu'il pourrait y avoir une fusion SME-SPS rapidement (Juin 2011 ?) et ROXEL ensuite si accord.

Le point 6 du droit d'alerte est axé sur ROXEL, comment se prononcer en occultant une fusion avec 250 salariés ?

☞ Safran rachèterait le Caepe.

☞ Le siège est envisagé à SPS.

☞ Ils souhaitent une direction d'établissement commune.

☞ Safran souhaite transférer une cinquantaine de salariés au CRB pour faire un pôle composite intégrant Structil.

Qu'advient-il du reste de l'activité ?

☞ A ce jour nous n'avons pas de documents de la PMT SME (Prévision à Moyen Terme) de la sécu Auto validée par SAFRAN.

Notre analyse

Nous attendons les réponses à nos questions et le rapport que SAFRAN doit nous remettre pour organiser des assemblées générales.

Nous demanderont aux autres organisations syndicales élues au CCE de les faire ensemble.

Vu la gravité de la situation, seule un vote des salariés peut nous autoriser à accepter d'être consulté le 16 décembre.

Nos inquiétudes

Il semble qu'on ait du mal à obtenir les documents SAFRAN d'une projection par activité et de la nouvelle

organisation concernant les différents sites.

SAFRAN annonce vouloir mettre en place rapidement la fusion, il est inconcevable que cette étude ne soit pas réalisée.

Puisqu'ils sont pressés et que comme ils le prétendent, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, ils auraient du nous remettre le plus rapidement possible ces documents rassurants.

Cela fait 2 ans qu'ils travaillent sur le sujet et notre droit d'alerte a débuté en décembre 2009 !!!

Le fait de n'avoir rien obtenu jusqu'à présent ne peut que renforcer notre méfiance.

Les enjeux

Si le 30, les documents remis ne sont pas à la hauteur de nos attentes, accepter d'être consulté le 16 décembre revient à subir une fusion dans les mois qui suivent dont nous apprendrions le contenu en le subissant lors de sa mise en place.

C'est donc maintenant que nous voulons les informations et c'est le sens de ce droit d'alerte !

Plus tard, il sera trop tard !

Le rôle des représentants du personnel est de faire respecter ce droit à l'information.

Liste des Questions SUD transmises à SAFRAN

Demande de documents et questions au groupe SAFRAN pour information du CCE SME.

Messieurs, dans le cadre du droit d'alerte en cours sur projet de rachat de notre entreprise par la votre, nous voudrions que vous nous fassiez parvenir les documents suivants, ainsi que les réponses aux questions ci jointes.

Le calendrier souhaité par les directions des deux entreprises protagonistes situe l'éventuelle réalisation de ce projet pour fin mars 2011.

Nous ne pouvons imaginer que les documents que nous vous demandons ne sont pas établis sans en déduire que cela reviendrait pour nous à se prononcer sur un projet qui n'est pas prêt et dont vous n'auriez pas la maîtrise.

Voici la liste des documents demandés :

1 Le projet industriel de SAFRAN pour SME et ses filiales. (Projection sur les productions, synergies, point particulier sur le secteur auto, sur les projets de transfert R et D au CRB, Synergies ROXEL/SME/SPS).

2 L'organisation de l'intégration de SME et de ses filiales dans SAFRAN (pilotage, synergies effectifs, statuts juridiques, etc.)

3 Dossier transmis par SAFRAN à l'autorité de la concurrence européenne et des documents qui attestent que cette autorité a validé la candidature unique de SAFRAN au rachat de SME et ses filiales et que SAFRAN soit ou non en situation de monopole sur les activités concernées.

Liste des questions SUD SME:

Quel sera le statut juridique des entités concernées à court, moyen et long terme ?

Comptez-vous remettre en cause les conventions collectives appliquées aux entités ?

Que comptez-vous faire aux sujets des accords d'entreprises de chaque entité ?

L'objectif du projet étant présenté pour « ne pas faire deux fois la même chose », pouvez-vous nous détailler dans quelles activités et quels seront les effectifs concernés ?

Quelle est la nouvelle organisation prévue à cet effet ?

Qui pilotera l'éventuelle réalisation du projet ?

Quels sont vos projets à court, moyen et long terme pour le secteur automobile ?

Idem pour le CRB, Toulouse, Roxel, Pyroalliance, Structil, Regulus ?

Y a-t-il un projet de centre de recherche sur la région bordelaise ?

Quelle garantie pouvez vous-nous donner qu'aucune mobilité ne sera imposée aux salariés ?

Questions SUD CRB aux intervenants SAFRAN pour le CCE du 23/11/2010

1. Quelle est la place du CRB dans la nouvelle entité qui sera créée à l'issue de la cession de SME à SAFRAN ?
2. Pouvez-vous garantir aux salariés du CRB que leur emploi n'est pas menacé par la cession de SME à SAFRAN ?
3. Quel est l'avenir de SME environnement ?
4. Quel est l'avenir du labo feu ?
5. Quel est l'avenir de la valorisation technologique ?
6. Quel est l'avenir de Structil ?
7. Existe-t-il des synergies potentielles au CRB ?
8. Avez-vous l'intention d'externaliser certaines fonctions au CRB ?
9. Quelles sont les entités de SAFRAN qui doivent venir sur le site du CRB ? - Combien de personnes cela représente-t-il ?
10. Est-il prévu que ces entités soient regroupées avec Structil ou le CRB, où resteront-elles des entités séparées ?
11. Actuellement le CRB travaille pour Eurocopter pour un montant d'heures important. Ces heures d'études seront-elles maintenues après la cession d'Eurocopter et de SME.
12. Quelle sera l'implication de SAFRAN dans le lobbying auprès de la DGA pour maintenir le volume des études DGA au CRB ?
13. A terme l'activité pyrotechnique du CRB est-elle pérenne et restera-t-elle sur le site du CRB ?
14. Le CRB gardera-t-il sa convention collective, ses accords d'entreprise ?
15. Qu'est-il prévu en terme de mutuelle (conserver celle que nous avons actuellement ou changer pour celle de SAFRAN).
16. Est-il prévu de provoquer de nouvelles élections professionnelles ?